





A Madame la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours

Objet : avenir des services d'orientation

Orléans, le 12 octobre 2018

Madame la Rectrice,

Présentées lors des GT traitant de l'avenir des CIO, les propositions de l'administration pour faire évoluer les services sont très inquiétantes. Aussi, l'ensemble des Directeurs de CIO, syndiqués et non syndiqués, tiennent à vous rappeler leur attachement à un service public d'orientation en mesure de remplir toutes ses missions d'accueil pour tout public en recherche sur son parcours de formation.

Les directeurs de CIO que nous représentons demandent à maintenir TOUT le réseau des CIO sur le territoire (avec le maintien des personnels : DCIO, Psy-EN, personnels administratifs) et l'exigence de qualité d'accueil identique afin de pouvoir répondre aux attentes du public scolaire et non scolaire, le tout en garantissant de bonnes conditions de travail pour les personnels. Chaque CIO de l'académie, structure concourant à l'Orientation Tout au Long de la Vie, doit pouvoir offrir les mêmes prestations, et accueillir toute personne en recherche de scolarisation ou de formation. Il ne peut coexister des CIO à différentes vitesses (accueillant des scolaires uniquement dans l'un, tout public dans l'autre...) sans accroître l'inégalité territoriale et rendre difficile la visibilité du service rendu au public.

Afin d'offrir des conditions d'un accueil professionnel de qualité, le CIO doit disposer A MINIMA de moyens de fonctionner :

- d'un accès indépendant si un CIO est implanté dans un établissement avec un accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que d'une signalétique clairement visible.
- de bureaux d'accueil fermés pour des entretiens personnalisés (comme l'exige le Code de déontologie des Psychologues), et non de simples paravents qui ne permettront aucune confidentialité.
- d'une salle d'accueil (avec accès au numérique et à de la documentation papier) capable d'accueillir des groupes d'élèves. La qualité de l'accompagnement passe par la possibilité d'imprimer des documents pour les consultants, voire de leur proposer un prêt de documentation.

- d'une salle pour les réunions du centre. Ces réunions permettent de garantir une formation mutuelle et continue indispensable des personnels compte tenu de la somme d'informations à maîtriser et à actualiser en permanence à l'heure où le conseil technique est de plus en plus sollicité ainsi que d'assurer une supervision des pratiques comme le demande la déontologie liée au titre de psychologue.
- d'un bureau du directeur qui doit être présent sur site car il anime l'équipe (cf. ci-dessus), souvent la forme (30 % du personnel est contractuel), développe des partenariats et peut participer à l'accueil du public.
- d'un bureau et/ou d'une banque d'accueil pour le secrétariat.
- d'une salle destinée aux archives et au matériel (car le CIO manipule encore beaucoup de documents papiers dont certains doivent être conservés sur des années tels que les dossiers d'élèves (évaluations psychométriques,...), budgets, dossiers des personnels, tests.... sans oublier les fournitures, le papier, etc...).
- des sanitaires...

Sans ces conditions, il ne s'agirait plus d'un CIO mais du simple bureau d'un Psy-EN dans un établissement.

Les personnels de CIO souhaitent mener à bien toutes leurs missions statutaires et en particulier celles qui relèvent de leurs compétences de psychologue. Pour cela, ils doivent être accompagnés par le Rectorat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, à notre attachement au service public de l'orientation de l'Education Nationale.

Michel de PEYRET

Syvain AUBIN

Joanna PFEIFFER

Sgen-CFDT

Juleyre

Unsa education

SNES-FSU